

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Référence
2026_21

Objet de la délibération
ADHESION AMRF 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Date de la convocation
13/04/2026

Date d'affichage
13/04/2026

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 28 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Madelénat, maire.

PRÉSENTS : M. Madelénat, Mr Cousot, Mr Chenu, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Landemaine, Mme Chenu, Mme Binet, Mme Reynes, Mr Souchet

ABSENT EXCUSES : Mme Braun

POUVOIRS : Mme Braun à Mme Landemaine

A été nommé(e) secrétaire : Mr Werner

2026_21 – ADHESION AMRF 2026

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune de CHASSY adhère à l'Association des Maires Ruraux du Cher (AMR18).

L'Association des maires ruraux de France accompagne les collectivités rurales dans différentes tâches et assure la défense des communes rurales.

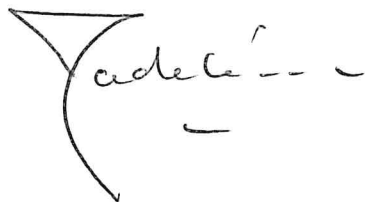
L'adhésion annuelle est de 105 €. Elle comprend l'adhésion nationale et départementale ainsi que l'abonnement mensuel à la revue («36000 communes»).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter que la commune de CHASSY adhère à l'Association des Maires Ruraux du Cher.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026

Le Maire



Le secrétaire,

